



Salaires, ON ACCÉLÈRE !

Les négociations de l'accord salarial 2018 ont commencé le 22 février.

FOCom y a défendu le principe suivant :

**Dans un contexte de reprise économique et d'inflation,
2018 est une période propice aux politiques salariales ambitieuses !**

■ AU VU :

- des excellents résultats de l'entreprise,
- des efforts constants demandés aux personnels pour atteindre les objectifs du nouveau plan stratégique qui repose en partie sur l'accélération de la transformation interne de l'entreprise liée à l'adoption des nouvelles technologies,
- de l'augmentation de 7,7 % du dividende dont le conseil d'administration vient d'acter le principe, ce qui le porterait de 65 à 70 centimes, soit 133 millions d'euros supplémentaires pour les actionnaires,
- des considérables réductions de coûts réalisées sur la masse salariale entre 2015 et 2017 :
 - 486 millions d'euros,

nous exigeons des augmentations salariales collectives conséquentes pour améliorer le pouvoir d'achat de toutes et tous et reconnaître les efforts demandés. Cette revendication est plus que justifiée car les personnels sont les moteurs de la réussite de notre entreprise, ils doivent en récolter les fruits.

**L'entreprise
accélère,
alors accélérons
sur les salaires !**



■ ET FOCOM REVENDIQUE NOTAMMENT :

- des mesures de reconnaissance pour l'ensemble des salariés avec un cadrage entre les MEC et les promotions,
- des mesures en faveur de l'égalité professionnelle pour réduire les écarts de salaire et continuer à rééquilibrer la structure de l'emploi,
- la prise en charge des cotisations retraite des temps partiels qui reste un excellent levier pour réduire les écarts de salaires et de retraites,
- des mesures spécifiques pour les salariés sans promotion depuis plus de 10 ans, la reconduction des augmentations « premiers niveaux de salaires », début de carrière et Promotions de Reconnaissance de l'Ancienneté,
- la prise en charge du jour de carence pour les fonctionnaires.